

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 296-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1460

Déposée le: 13.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schär (Lyss, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Dossiers des enfants placés

Le 11 avril 2013, une cérémonie s'est tenue en hommage aux enfants autrefois victimes de placements forcés ou d'internements administratifs. Depuis, les personnes concernées ont la possibilité de se tourner vers les services compétents cantonaux pour obtenir de l'aide pour prendre contact avec les autorités et les archives. Ces personnes nourrissent donc désormais l'espoir qu'elles trouveront dans leurs dossiers des informations sur leur passé. Or, il semblerait que ces attentes ne peuvent pas si facilement être satisfaites.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où ces personnes pourront-elles se renseigner sur le lieu de conservation de leur dossier ?
2. Existe-t-il des directives sur la conservation des dossiers des enfants placés ?
3. Des directives ont-elles été formulées à l'adresse des communes sur la manière dont elles doivent gérer la consultation des dossiers ?
4. Comment les communes ont-elles été préparées à répondre aux requêtes ?
5. De telles requêtes ont-elles déjà été présentées ? Si oui, combien, et avec quels résultats ?

6. La Table ronde qui a été instituée a pour mandat notamment de lancer, d'accompagner et de coordonner une vaste étude sur un chapitre sombre de l'histoire sociale suisse. Des instructions ont-elles formulées à ce propos à l'adresse des Archives de l'Etat et des archives municipales et communales ?
7. Quels dossiers pourront entrer dans cette étude historique et comment pense-t-on garantir que les dossiers seront remis aux Archives de l'Etat et aux autres archives et non détruits ?
8. Des chercheurs ont-ils déjà demandé accès à ces dossiers ? si oui, avec quel résultat ?